



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240320-D2024_32_SI-AR

DECISION 2024-32

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Aménagement et Entretien des Voiries d'Intérêt Communautaire confiée à la CCCE et la définition des Voiries d'Intérêt Communautaire (VICC),

Vu le classement de la route de Thionville (RD653) à Hettange-Grande en VICC,

Considérant l'ouvrage présent sur cette voie qui présente un état dégradé,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché d'« études préalables à la réhabilitation de l'ouvrage d'art de la RD653 » est conclu le 20 mars 2024 avec l'entreprise THEOREMS, 1 Boulevard de Valmy à 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, pour un montant de 16 490,00 € H.T. soit un total de 19 788,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 mars 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE le 6 AOUT 2024